

Q.—A table, on ne lui parlait pas du tout? R.—Non.

Q.—Avez-vous connaissance d'une note par laquelle la Mère Gabriel devait tenir la Supérieure informée des agissements de la soeur Basil? R.—Oui, je me la rappelle.

Q.—Cette religieuse était mise de côté? R.—Oui.

Q.—Vous saviez qu'elle s'était plainte de l'état de choses de l'orphelinat? R.—Oui, c'est elle qui me l'a dit. En février, la Mère Gabriel, après son voyage à Kingston où elle vit la Mère Regis, revint à Belleville, réunit les religieuses, et leur dit d'observer les règlements et d'obéir. C'était le premier ou le deuxième dimanche de février.

Q.—Y parla-t-elle de n'avoir aucune communication avec la Soeur Basil? R.—Après l'affaire de la poste.

Q.—Quand vous alliez en promenade, devait-elle marcher seule? R.—Je marchais avec elle, et j'en étais contente.

INTERROGATOIRE DE LA SOEUR MARY ZETA, PAR M. MCCARTHY.

Le témoin est membre de l'Ordre depuis 19 ou 20 ans, et a été à Belleville. Elle-même n'eut pas d'ennuis avec la demanderesse. Elle n'a pas entendu parler de difficultés entre la demanderesse et la Supérieure.

Elles paraissaient être en excellents termes.

Q.—Jusqu'au mois de février 1917, y eut-il quelque ordre donné de ne pas s'associer avec elle? R.—Non.

Q.—Elle était traitée comme les autres? R.—Autant que je sache.

Q.—Avez-vous vu ou entendu quelque chose à propos du courrier à Noel? R.—J'ai entendu parler très fort, c'est tout.

Q.—A-t-on donné quelque ordre à la suite de cet événement? R.—Oui, que, vu la désobéissance faite de propos délibéré, il nous était interdit d'avoir des relations ultérieures avec elle.

Q.—Etiez-vous son amie? R.—Pas tant que la soeur Justina.

Q.—A quoi s'occupait-elle? R.—Elle travaillait ça et là.

Q.—A-t-elle jamais donné des noms aux religieuses? R.—Je l'ai entendue appeler la Supérieure locale "Canaille."

M. Tilley n'a pas de questions à poser.

INTERROGATOIRE DE LA SOEUR MARY CLAIR, PAR M. MCCARTHY.

La soeur Mary Clair est membre de l'Ordre depuis 25 ans et a enseigné à l'école de Belleville. Elle avait connu la soeur Basil et n'avait eu aucun désagrément avec elle. Elle l'avait traitée comme les autres religieuses jusqu'à la publication de l'ordre.

Q.—L'avez-vous entendue parler avec manque de respect? R.—Je l'ai entendue se servir du mot "canaille" en parlant de la Supérieure, et du mot "misérable," en parlant des soeurs ou de la Supérieure.

Q.—En quel est-ce si important? R.—C'est un mépris d'autorité.

PAR M. TILLEY.

Q.—A-t-elle appelé la Supérieure "canaille" en sa présence? R.—Non, elle parlait d'elle.

Q.—Qui était la "misérable"? R.—Je ne me rappelle pas.

Q.—Était-ce la seule fois que vous entendiez les religieuses dire ces mots? R.—Oui.

Q.—Ne vous êtes-vous pas enfuie une fois? R.—Non.

Q.—N'êtes-vous pas allée sans permission chez votre soeur à la Noel dernière? R.—J'avais la permission de la soeur Gabriel.

Ce fut la dernière déposition, et alors commencèrent les débats entre le juge et les avocats.